



Numéro de l'acte	2017-14-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

QUESTION N°2017-14

URBANISME : Cession du bien situé au 4 rue des Pyrénées

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis du service des Domaines du 14 décembre 2016,

Considérant, que la ville est propriétaire l'immeuble d'habitation situé au 4, rue des Pyrénées, cadastré section A 607, d'une contenance de 377 m².

L'acquisition de la parcelle cadastrée A 607, par la Ville en juillet 2009, avait été motivée par sa situation géographique, soit à proximité de la Maison du Parc Naturel Régional et du Marais Audomarois.

Cette parcelle est, en effet, située en zone NH au Plan Local d'Urbanisme (zone naturelle et forestière à protéger en raison notamment de la nature des sites, des milieux naturels et des paysages).

La municipalité a décidé de mettre en vente le bien, vacant depuis décembre 2015.

En date du 14 décembre 2016, une estimation du bien a été réalisée par les services de France Domaine, relevant le prix du bien à 94 000 € hors frais de notaires.

Néanmoins, la Ville a reçu une proposition d'acquisition à hauteur de 90 000 €, en raison de nombreux travaux d'isolation à effectuer.

Par ailleurs, compte tenu de la conjoncture actuelle du marché de l'immobilier, les rares visites réalisées ces derniers mois n'ont abouti à aucune offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf oppositions), décide :

- De passer outre l'avis du service des Domaines du 14 décembre 2016 et de décider la cession de la parcelle A 607 située au 4, rue des Pyrénées, pour un montant de 90 000 € net vendeur, conformément au plan figurant en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer,

- De confier à la SCP COCKENPOT MERVEILLE GERONNEZ LOBRY-COCKENPOT (36, rue Allent, BP 20033, 62 501 Saint-Omer CEDEX) la rédaction de l'acte authentique,
- D'inscrire la recette correspondante au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 13 Mars 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Affiché le 14 Mars 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le treize mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 Mars 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY
Benoît ROUSSEL ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Délibération 2017-06 : Messieurs Bruno WINTRABERT, Alain RICOUART, Dominique GODART ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'ESA Football.

Délibération 2017-07 : Messieurs Bruno WINTREBERT, Alain Ricouart, Jean-Marc BOURGEOIS, François FRADIN ne prennent pas part au vote ni au débat, étant membre du Conseil d'Administration de l'AMGA.

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.